

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE A. DAUDET- PLAISANCE DU TOUCH

☎ : 05 61 86 34 60 - [ce.0312120L@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312120L@ac-toulouse.fr)

Chers parents, chers élèves,

Pour une bonne rentrée, voici des informations à lire attentivement. **Bonne rentrée à tous !**

## 👉 Le directeur invite les parents d'élèves à une réunion d'information sur le fonctionnement général de l'école le **mardi 12 septembre à 18h00**.

Ordre du jour : fonctionnement de l'école, sécurité à l'école, élections des représentants des parents d'élèves, questions diverses. **Lieu : salle du restaurant scolaire.**

👉 Les réunions des classes auront lieu dans un second temps, durant le mois de septembre.

Cette année, l'école accueille 392 élèves.

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE:

**Directeur:** M GARCIA Stéphane.

**Dispositif ULIS:** Mme DURAND Sylvie, enseignante – Mme MALAUD, AESH collective

**2 classes de CP:** Mme BICA Virginie - Mme DANNÉ Sandrine.

**1 classe de CP-CE1 :** Mme MIGNOTTE Sandrine.

**3 classes de CE1:** Mme ALARY Laetitia - Mme FRANCOUAL Camille - Mmes GALINAT Estelle et MOUBECHÉ Manon.

**2 classes de CE2 :** Mme ABELANET Camille - Mme LABEYRIE Stéphanie.

**1 classe de CE2-CM1:** Mme MULLIER.

**2 classes de CM1 :** Marie Mme FABRE Laura - Mmes SENTIS Julie et FERREIRA Agnès .

**1 classe de CM1-CM2 :** Mmes COLOIGNER Jessica et FERREIRA Agnès

**3 classes de CM2:** Mme ABAYACHOU Ikram - Mme BÉGUÉ Muriel - Mme RICHARD Marielle.

### RASED :

**Psychologue scolaire:** Mme MOORE Edwige (☎ : 05.61.86.18.38)

**Enseignante spécialisée:** Mme BOISSEAU Annick.

### AESH :

BAUZON Amélie ; BONNET Thimothée ; CAZALDA Lore ; COQUELET Christel ; MALAUD Laurence ; MISERERE Alexandra ; MOUSSU Audrey ; RAVELOARIMANANA Bakomalala.

## PROTOCOLE SANITAIRE :

### COVID

Au regard de la situation sanitaire et des règles applicables en population générale, le cadre sanitaire mis en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023 est suspendu. [Information au 14/02/2023] [Bulletin officiel du 16 février 2023](#)

### ACCUEIL DES ELEVES ET SORTIE

Afin d'éviter les regroupements deux accès à l'école sont prévus.

#### Accueil, matin 08h50/9h00

Les enseignantes récupèrent les élèves de l'ALAE dès 8h50 et accueillent les autres élèves à l'une des deux entrées de l'école :

##### ➤ **Entrée principale :**

CP Mme Bica, CP Mme Danné, CP/CE1 Mme Mignotte CE1 Mme Alary, CE2 Mme Labeyrie, CE2/CM1 Mme Mullier, CM1 Mme Fabre.

##### ➤ **Portail place du Bicentenaire :**

CE1 Mme Galinat, CE1 Mme Francoual, CE2 Mme Abelanet, CM1/CM2 Mmes Coloigner / Ferreira, CM1 Mmes Sentis / Ferreira, CM2 Mme Bégué, CM2 Mme Abayachou, CM2 Mme Richard ;

#### Sortie à 12h00 :

Chaque enseignante conduit les élèves qui ne mangent pas à la cantine, au point d'accueil du matin.

#### Accueil après-midi 14h05/14h15 :

Les élèves qui ont mangé à la maison entrent à l'école par l'entrée principale.

#### Sortie à 16h30 :

Chaque enseignante conduit ses élèves au point d'accueil du matin.

### ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'école, le plus tôt possible, par téléphone, avant 9h00 (laisser un message sur le répondeur téléphonique) et par écrit dans le cahier de liaison (bulletin vert),

En cas d'absence exceptionnelle (déplacement de plusieurs jours) une demande d'autorisation d'absence est à adresser obligatoirement au directeur qui la transmettra au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN).

### ABSENCES POUR RENDEZ-VOUS MEDICAUX

Les rendez-vous médicaux ne peuvent pas être pris pendant le temps scolaire. Les parents devront alors prendre les dispositions pour ne pas venir chercher l'enfant pendant les cours ; **l'enfant sera donc absent pendant la totalité de la demi-journée durant laquelle le rendez-vous médical est fixé.**

## APC

Des séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires seront proposées à certains élèves les mardis et jeudis de 12h00 à 12h45

## ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance est obligatoire pour les sorties scolaires. Elle doit couvrir l'enfant en cas d'accident ou dommage causé à autrui (responsabilité civile) et aussi en cas d'accident corporel causé à lui-même (individuelle accident).

**Une attestation est à fournir à l'école.**

## COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est une association qui permet d'organiser de nombreux projets pédagogiques dont profitent vos enfants: séjours, sorties, visites, etc. **Elle aide au financement de ces projets grâce à vos dons, aux subventions, ainsi qu'aux actions menées (vente des photographies scolaires, tombola, etc.). Le bilan financier et les comptes de la coopérative scolaire sont présentés lors des réunions du conseil d'école.**

Le montant de votre participation est laissé à votre libre appréciation. Espèces ou chèques à l'ordre de « **coopérative scolaire école Daudet** »

Merci de votre collaboration. L'équipe enseignante.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

La fiche complétée l'an dernier vous est remise. Vous devez en vérifier le contenu et noter les modifications **au stylo rouge**.

**Vous devez impérativement indiquer votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse mail.**

**Les parents des nouveaux élèves ont déjà complété cette fiche lors de l'inscription.**

## HORAIRES DE L'ECOLE :

### **Accueil ALAE :**

Matin : 07h30 à 08h50

Soir : 16h30 à 18h30

Téléphone ALAE : 07 60 84 03 46

### **Classe :**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

09h00-12h00 et 14h15-16h30

**Mercredi:** 09h00-12h00.

Ouverture du portail : matin à 8h50 ; après-midi à 14h05.

## PARENTS D'ÉLÈVES:

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu vendredi 13 octobre 2023.

Le rôle du représentant des parents est de s'intéresser à la vie de l'école et de représenter les parents d'élèves au cours des réunions du conseil d'école (trois réunions par an en général). Le nombre de représentants est égal au nombre de classes de l'école (16 classes). Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser au directeur et aux représentants des associations des parents d'élèves. *Informations sur le blog de l'école.*

## RECREATIONS :

Pour éviter la présence d'un trop grand nombre d'élèves en même temps dans les cours, les récréations sont organisées en deux temps. **Les goûters et les sucreries ne sont pas autorisés durant les récréations (temps de classe).**

## SANTE SCOLAIRE – P.A.I.

**Les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments dans leur cartable.** En cas de problème médical (surveillance particulière ou prise de médicaments) vous devez le signaler au directeur.

Un projet d'accueil individualisé, ou PAI, peut être mis en œuvre à la demande des responsables légaux pour un enfant souffrant de troubles de la santé, (allergies alimentaires, asthme...) *Imprimés : sur le blog de l'école.*

## SECURITE

Deux exercices de sécurité incendie sont organisés à l'école durant l'année scolaire.

Par ailleurs, les établissements scolaires sont tenus de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté qui prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Durant l'année scolaire, l'école organise deux exercices qui permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et qui sont adaptés aux âges de des enfants.

## SUIVI EXTERIEUR PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE (ORTHOPHONISTE, CMPP...):

Les parents dont les enfants sont pris en charge régulièrement par un service de soin durant le temps scolaire (orthophoniste, CMPP), doivent préalablement effectuer une demande écrite au directeur (imprimé à réclamer puis à remettre au directeur). *Imprimé : sur le blog de l'école.*

Plus d'information sur le blog de l'école :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blogs31/elem-alphonse-daudet-plaisance-du-touch/>

*Vu, les parents ou responsables  
signature(s)*



*QR Code pour accéder au blog de l'école*